

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2025-12-50

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre du marché de fourniture, livraison, installation et raccordements aux énergies d'un vestiaire au stade municipal de Meymac, le lot n°1 relatif aux modules vestiaires et sanitaires avec VMC est attribué à l'entreprise SARL CHATTI ET FILS sis 6 rue des Peyrottes 19200 USSEL pour un montant de 14.731,36 € HT soit 17.677,63 € TTC.

Meymac, le 22 Décembre 2025

Le Maire de Meymac,



Ph. Brugère
Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251222-2025-12-50-AR
Date de télétransmission : 29/12/2025
Date de réception préfecture : 29/12/2025